

## **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

- Vu l'instruction générale M9.1 relative aux établissements publics nationaux, et notamment l'article 154.4,
- Vu l'article R 213-43 du Code de l'environnement,
- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 2 octobre 2015 nommant Monsieur Marc HOELTZEL en qualité de Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 (JO du 9 octobre 2015),
- Vu la délibération n° 2014/18 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en date du 16 octobre 2014 portant délégation de pouvoir au Directeur général de l'Agence de l'eau,

### **D É C I D E**

#### **Article premier**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau :

- 1) les décisions d'intenter tout recours, ainsi que tous actes relatifs aux actions en justice ;
- 2) les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- 3) les modifications à apporter au budget par décisions de virements ;
- 4) les constats de prescription quadriennale, et leur notification ;
- 5) les actes relatifs aux marchés publics et achats, quel que soit leur montant ;
- 6) les contrats et conventions engageant l'établissement ;
- 7) les actes relatifs aux cessions de biens mobiliers, entrée et sortie d'actifs ;
- 8) les admissions en non valeur et les remises gracieuses dans la limite du seuil fixé par le Conseil d'administration ;
- 9) les décisions relatives au refus de communication de documents administratifs.

## **Article 2**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, et à Monsieur Bruno PELLERIN, Directeur des Aides et de l'Action Territoriale, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau :

- 1) les actes relatifs à l'attribution et la notification de subventions ou d'avances, dans le respect des délibérations du Conseil d'administration, à l'exception des aides au fonctionnement relevant du champ d'activité de la Direction des Redevances et des Usages de l'Eau ;
- 2) les contrats ou conventions d'aides, les décisions d'engagement de tranches de contrats pluriannuels, les constats de caducité d'aides et de réfaction d'aides, afférent aux actes visés au 1), et leur notification.

Délégation permanente est donnée à Madame Corinne PELOUIN-HADRANE, Directrice adjointe des Aides et de l'Action Territoriale, à l'effet de signer, en l'absence du Directeur des Aides et de l'Action Territoriale, les actes mentionnés ci-dessus, à l'exception de ceux relatifs aux aides dont le montant est supérieur à 50 000 euros, quelle que soit leur forme.

## **Article 3**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, et à Monsieur Lionel DINCUFF, Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau les actes relatifs à l'attribution et la notification des aides au fonctionnement relevant du champ d'activité de la Direction des Redevances et des Usages de l'Eau, dans le respect des délibérations du Conseil d'administration.

## **Article 4**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, et à Madame Isabelle CASTEJON, Cheffe du Service Finances au sein de la Direction de la Comptabilité et des Finances, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau tous actes relatifs :

- 1) à la constatation, à la liquidation des droits et produits et à l'émission des ordres de recettes correspondants ;
- 2) à l'engagement, à la constatation, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses ;
- 3) à la certification du service fait.

## **Article 5**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Pascal SIMONIN, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau l'ensemble des actes et décisions concernant la gestion des ressources humaines, à l'exclusion des contrats d'engagement dont la durée est supérieure à 6 mois et des actes relatifs aux sanctions disciplinaires et aux licenciements.

## **Article 6**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, et à Monsieur Lionel DINCUFF, Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau, toutes décisions relatives aux redevances, et notamment les réduction, annulation, exonération ou redressement d'assiette, rejets de demande relative à la liquidation ou l'exonération, et majorations de retard.

Délégation permanente est donnée à Madame Karine VALLON, Cheffe de Service Fiscalité au sein de la Direction des Redevances et des Usages de l'Eau, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau, l'ensemble des courriers et actes utiles à l'instruction et la liquidation des redevances, à l'exception des courriers et actes emportant rectification, remise gracieuse ou réduction / annulation de redevances.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Damien BÉDEL, Chef de Service Usages et Pressions de l'eau au sein de la Direction des Redevances et des Usages de l'Eau, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau, l'ensemble des courriers et actes utiles à l'instruction et la liquidation des aides au fonctionnement relevant de son champ d'activité.

## **Article 7**

Délégation permanente est donnée aux agents désignés au présent article à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Agence de l'eau,

- a. en sa qualité de pouvoir adjudicateur ; les actes relatifs aux achats relevant de leurs attributions respectives pour les montants inférieurs à 25 000 euros HT,
  - b. les ordres de missions ;
  - c. les courriers et les actes de gestion relatifs au fonctionnement courant des unités.
- Monsieur Damien BÉDEL, Chef du service « Connaissance des Ouvrages et des Pressions »,
  - Monsieur David BOURMAUD, Directeur délégué à l'Évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie,
  - Madame Isabelle CASTEJON, Cheffe du Service Finances,
  - Madame Florence CHAFFAROD, Directrice déléguée à la Communication,
  - Monsieur Didier COLIN, Chef du service Industries et Collectivités,
  - Monsieur Daniel DIETRICH, Directeur des Systèmes d'Information,
  - Monsieur Lionel DINCUFF, Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau,
  - Monsieur Pascal DUCHÊNE, Directeur de la Planification et de la Programmation,
  - Monsieur Franck-Richard KIEFFER, Directeur général adjoint, Secrétaire Général,
  - Monsieur Laurent LERT, Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux,
  - Madame Patricia MAUVIEUX, Directrice des Politiques d'Intervention,
  - Monsieur Bruno PELLERIN, Directeur des Aides et de l'Action Territoriale,
  - Monsieur Bertrand de RAEDT, Chef du Service des Moyens Généraux,
  - Monsieur Pascal SIMONIN, Directeur des Ressources Humaines,
  - Madame Katia SCHMITZBERGER, Cheffe du service territorial « Rhin supérieur et Ill »,
  - Monsieur Christian SZACOWNY, Délégué aux relations institutionnelles,
  - Madame Karine VALLON, Cheffe du service « Fiscalité »,
  - Monsieur Jean-Marc VAUTHIER, Chef du service territorial « Moselle amont et Meuse »,
  - Madame Sarah WALTER, Cheffe du service territorial « Moselle aval et Sarre ».

## **Article 8**

Délégation permanente est donnée à Mesdames et Messieurs Vincent BACHMANN, Sandra DIETLIN, Philippe GOETGHEBEUR, Corinne PELOUIN-HADRANE et Pascal VEINANTE, en leur qualité d'adjoints, à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 7 en cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs auxquels ils sont rattachés, et sous réserve d'en rendre compte à ces derniers.

## **Article 9**

La présente décision, qui prend effet à compter du 11 mai 2016, annule et remplace à cette date les décisions antérieures du Directeur général de l'Agence de l'eau portant délégation de signature.

## **Article 10**

Le Directeur général adjoint, Secrétaire Général, les Directeurs, Directeurs délégués et Chefs de services délégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Contrôleur Financier et à l'Agent Comptable de l'établissement, affichée pendant quinze jours dans les locaux de l'Agence de l'eau et publiée sur le site Internet de l'Agence de l'eau, et qui sera mentionnée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Rozérieulles, le 11 mai 2016

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Marc HOELTZEL